

# INFORMATION

Direction de santé publique – Santé au travail



## Mise en contexte

Les feux de forêt sont le plus souvent déclenchés par la foudre ou l'activité humaine. Ils sont particulièrement fréquents du début avril à fin octobre. Des centaines de feux non maîtrisés peuvent brûler en même temps et pendant plusieurs jours.

La composition de la fumée des feux de forêt dépend de nombreux facteurs, y compris celle des matériaux qui brûlent. Elle contient des particules et des gaz qui peuvent être nocifs pour les travailleurs ou la communauté. La concentration de la fumée dépendra des conditions de vent et de la proximité du feu. La fumée peut parcourir des centaines de kilomètres et affecter les habitants des villes plus éloignées.

## Risques pour la santé

Les fines particules contenues dans les émanations des feux de forêt sont particulièrement néfastes, car elles peuvent pénétrer plus profondément dans les voies respiratoires. Elles peuvent rendre la respiration difficile ou provoquer de la toux et peuvent également aggraver les maladies cardiaques et respiratoires préexistantes.

Les personnes exposées à la fumée de feux de forêt peuvent ressentir des symptômes légers tels qu'un mal de gorge, des yeux irrités et une accentuation des allergies. Les signes modérés et graves des expositions à la fumée sont les suivants : maux de tête, essoufflement, toux persistante, respiration sifflante et difficulté à respirer chez les individus présentant des problèmes de santé préexistants. Pour la plupart des travailleurs en bonne santé, les symptômes sont provisoires et disparaissent peu de temps après qu'ils cessent d'être exposés.

**Le niveau de risque lié au contact à la fumée des feux de forêt dépend de :**

- Lieu de travail (intérieur et extérieur).
- Type d'opération pratiquée (c'est-à-dire que les exercices physiques entraîneront l'inhalation de plus d'air).
- Durée de l'activité en cours.

**Les travailleurs suivants sont plus à risque :**

- Personnes âgées
- Femmes enceintes
- Les personnes éprouvant des troubles respiratoires et cardiaques (par exemple, asthme, bronchite, emphysème, etc.)
- Personnes participant à des activités physiques intenses

Les travailleuses enceintes et toute personne souffrant de maladies respiratoires ou cardiaques doivent éviter toute activité extérieure lorsque les indices de qualité de l'air sont mauvais.



## Mesures de prévention

- Vérifiez l'[indice de la qualité](#) de l'air ou consultez les [prédictions de fumée](#) et déplacez les travaux extérieurs vers les zones moins enfumées, ou reportez-les jusqu'à ce que la qualité de l'air s'améliore.
- Lorsque le travail en plein air ne peut être reporté ou déplacé vers une zone sans fumée :
  - » Porter un appareil de protection respiratoire bien ajusté (N95 ou meilleur). Les masques chirurgicaux ou en tissus, ainsi que les chiffons humides sont inefficaces contre les particules fines.
  - » Réduire le temps de travail dans les zones où les travailleurs peuvent être exposés à la fumée des feux de forêt.
  - » Diminuer les activités demandant un effort physique intense.
  - » Prévoir des pauses fréquentes à l'intérieur.
  - » S'assurer d'avoir accès à de l'eau et boire régulièrement, même si vous n'avez pas soif.
- Pour le travail dans une voiture, gardez les fenêtres, portes et autres ouvertures fermées, sauf lorsqu'il est nécessaire d'ouvrir les portes pour entrer ou sortir du véhicule. Allumez la climatisation et réglez l'air sur la recirculation.

## Pour préserver la qualité de l'air intérieur

- S'assurer que les systèmes de ventilation et les filtres HEPA sont entretenus ce qui contribuera à fournir de l'air pur dans les zones de travail.
- Pendant une alerte sur la qualité de l'air, gardez les fenêtres, portes, baies et autres ouvertures fermées, sauf lorsqu'il est nécessaire d'ouvrir des portes pour entrer ou sortir.
- Limiter les apports d'air extérieur par les systèmes d'échangeur d'air (exemple : arrêter l'échangeur d'air ou l'utiliser en mode recirculation).
- En cas de chaleur, utiliser le climatiseur ou un purificateur d'air.

Les feux de forêt coïncident souvent avec des périodes de chaleur accablante. Il est donc essentiel d'appliquer des mesures pour protéger la santé des travailleurs exposés à la fois à la fumée des feux de forêt et à la [chaleur accablante](#).

## Liens utiles

- [CCHST : Feux de forêt et fumée des feux incontrôlés](#)
- [Fumée des feux de forêt 101 : Effets combinés de la fumée des feux de forêt et de la chaleur \(Canada.ca\)](#)
- [Fumée de feux de forêt et qualité de l'air \(Canada.ca\)](#)
- [Indice de la qualité de l'air \(gouv.qc.ca\)](#)
- [Smoke Forecast - FireSmoke.ca](#)
- [Travailler à la chaleur... Attention! | Commission des normes de l'équité de la santé et de la sécurité du travail - CNESST \(gouv.qc.ca\)](#)

